



Année universitaire 2013/2014  
SEMESTRE 1 – SESSION 2

1<sup>ère</sup> ANNÉE DE LICENCE D'A.E.S  
Groupe de cours n° 1  
INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES  
(Cours de Mme MOUANES)

**Traitez le sujet suivant :**

Le 4 juillet 2013 et suite à la décision du Conseil constitutionnel rejetant son compte de campagne pour l'élection présidentielle de 2012 (décision n° 2013-156 PDR du 04 juillet 2013), Nicolas Sarkozy, ancien chef de l'Etat et membre de droit à vie du Conseil constitutionnel, annonce qu'il démissionnait immédiatement de cette institution afin de retrouver sa liberté de parole. Cette démission est-elle juridiquement recevable ?

Note sur 20.

Bonne chance.

*Aucun document n'est autorisé*